

Arrêté de circulation

Le maire de la commune de SAILHAN

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

Considérant les travaux de raccordement au réseau sur la propriété de Monsieur et Madame Celotti Guillaume par l'entreprise Condoure à Hèches 65250 qui auront lieu à partir du **mardi 11 juin 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la route d'Ens

Vu l'intérêt général

ARRETE

Article 1 La circulation des véhicules sur la route d'Ens sera réglementée à partir du mardi 11 juin 2019 de 8h00 à 18h00 et jusqu'au vendredi 14 juin 2019 18h00.

Article 2 L'entreprise sera chargée de l'installation de la signalétique.

Article 3 Monsieur Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SAILHAN, le 11 mai 2019

Le Maire




Didier BRUN